



MISE À DISPOSITION

Disposer d'un expert en sécurité

Accidents du travail

Mesures de prévention

Produits dangereux

Sécurité

CODE PRODUIT

B06

Thématique

Aide et support au service interne de prévention (SIPPT) et à l'employeur par un conseiller en prévention sécurité (GR).

Objectifs

Aider, conseiller et soutenir le SIPPT et l'employeur dans le cadre de la réalisation de ses missions et tâches prévues par le Code Bien-Être - Livre II - Structures organisationnelles et concertation sociale.

Programme

La première étape de cette mise à disposition est d'organiser une réunion afin de fixer :

- Le cadre de la mission avec l'estimation du temps nécessaire pour assurer et mener à bien l'intervention en accord avec l'entreprise : quels seront les horaires et les jours de prestation, la fréquence des prestations (généralement un nombre de jours/mois), les modalités d'accès au site, le temps de travail en dehors de l'entreprise,...

- Les objectifs de la mission en fonction de vos besoins. Un état des lieux initial pourra par exemple définir les tâches, les priorités et les livrables.
- La réévaluation de la mission en terme de planning, d'objectifs ou encore de priorités.

Afin de répondre aux besoins de l'entreprise, le conseiller en prévention sécurité peut se faire accompagner, avec l'accord de l'employeur, par un conseiller en prévention ergonomiste, hygiéniste ou aspects psychosociaux.

Méthode

Voir méthodes relatives aux différentes interventions que le conseiller en prévention sécurité est capable de réaliser.

Public

Toutes les entreprises du pays